

# LONDA



2021



**Rapport sur les Droits Numériques et l'inclusion en Rwanda**

# LONDA

**DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU RWANDA 2021 RAPPORT**

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

**Publié par Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

Publié en Mai 2022

Rapport rédigé par Anonyme

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndong'mo, Hlengiwe Dube, Margaret Nyambura  
Ndung'u, Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

Conception de la page de couverture par Kenneth Oyenyi

Conçu par Luce Concepts

Crédit images @ Pexels

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2022 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

# TABLE DES MATIÈRES

**01**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**02**

INTRODUCTION

**04**

CONFORMITÉ AUX CADRES  
RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

**06**

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION  
COVID-19 SUR LES DROITS  
NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION

**07**

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

**09**

VIOLENCE EN LIGNE  
CONTRE LES FEMMES

**10**

CONFIDENTIALITÉ, IDENTIFIANTS  
NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

**10**

LÉGALISER LA SURVEILLANCE

**11**

EFFORTS POUR STIMULER  
L'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE,  
L'ACCÈS, L'ÉCART ENTRE LES  
SEXES ET LES DÉFIS

**12**

ANALYSE DE LA PERFORMANCE  
DU PAYS PAR RAPPORT À  
L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE ET SA POLITIQUE

**13**

CONCLUSION

**14**

RECOMMANDATIONS

**LONDA**

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU RWANDA 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

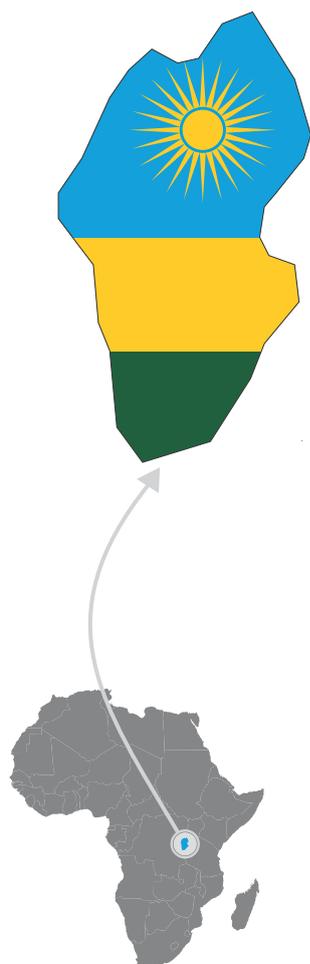
Le rapport évalue l'état des droits numériques et de l'inclusion en 2021 à travers une analyse des données primaires et secondaires sur le Rwanda. Le rapport analyse les performances du pays sur divers thèmes tels que la liberté d'expression en ligne, la surveillance, l'inclusion numérique et la conformité aux cadres internationaux. Il met également en évidence les principales réalisations, les défis et fournit des recommandations.

La promulgation d'une législation sur la protection des données et la vie privée a été une évolution majeure en 2021. Le projet d'accélération numérique devrait stimuler l'inclusion car il ciblera davantage de femmes et contribuera à divers domaines tels que la culture numérique et l'entrepreneuriat. Les étudiants ont repris leurs études après que le gouvernement a assoupli les restrictions liées au COVID-19. Cependant, l'apprentissage à distance a été entaché de diverses difficultés.

Malgré des développements positifs, le rapport note une tendance inquiétante en matière de liberté d'expression en ligne qui se manifeste par des poursuites contre un certain nombre de producteurs de contenu que les organismes de défense des droits de l'homme et de surveillance des médias ont condamnés. Le rapport révèle que certaines dispositions de la loi qui sont utilisées pour poursuivre les créateurs de contenu ne respectent pas les normes internationales des droits de l'homme, comme l'affirment de nombreux organismes de défense des droits de l'homme.

Enfin, l'étude propose des recommandations incluant des réformes juridiques; la transparence sur les pratiques de surveillance; et l'accélération des programmes existants pour combler les lacunes numériques telles que l'analphabétisme numérique, entre autres. La pandémie de COVID-19 a démontré que les technologies numériques jouent un rôle important et que les autorités doivent s'attaquer aux violations et relever les défis pour faire progresser les droits numériques et l'inclusion numérique.





## INTRODUCTION

# DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU RWANDA

Le Rwanda est un pays enclavé d'Afrique de l'Est avec une population d'environ 12,6 millions d'habitants<sup>1</sup>. La capitale, Kigali, joue à la fois un rôle administratif et économique et ne cesse de croître avec des services technologiques intelligents tels que le transport sans numéraire et l'urbanisation rapide qui ont façonné la ville au cours des deux dernières décennies. En 2021, le pays d'Afrique de l'Est a continué à lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses efforts ont été stimulés par le taux de vaccination qui est parmi les plus élevés d'Afrique.<sup>2</sup>

Le Rwanda est considéré comme politiquement stable et connue pour sa politique inclusive de genre dans la gouvernance et la transformation socio-économique à croissance rapide en Afrique.<sup>3</sup> Le gouvernement dirigé par le président Paul Kagame a reçu des éloges mondiaux et un soutien financier de la part des donateurs et des institutions financières internationales au cours des deux dernières décennies pour son modèle de développement.<sup>4</sup> Depuis le génocide de 1994 contre les Tutsis, le paysage politique est dominé par le Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir. Il existe d'autres petits partis politiques alliés principalement dans ce qu'on appelle le Forum consultatif national des organisations politiques.<sup>5</sup>

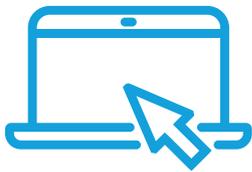
1. The National Institute of Statistics « Size of the resident population » (2021) <https://www.statistics.gov.rw/publication/size-resident-population> (consulté le 14 janvier 2022).

2. Organisation mondiale de la santé "Le Rwanda atteint l'objectif de fin d'année de l'OMS avec une couverture vaccinale COVID-19 de plus de 40 %" <https://www.afro.who.int/news/rwanda-meets-who-year-end-target-over-40-COVID-19-vaccination-coverage> (consulté le 14 janvier 2021). Plus de 40 % de la population avait été vaccinée au 24 décembre 2021

3. Article19 Afrique de l'Est « Sécuriser les droits numériques et la liberté d'expression en ligne en Afrique de l'Est » (2020) <https://www.article19.org/regional-office/eastern-africa/>

4. BBC Africa 'The loyal Oath of Keeping Rwandans Abroad in Check' <https://www.bbc.com/news/world-africa-54801979> (consulté le 14 janvier 2021).

5. National Consultative for Political Organisations, <https://forumfp.org.rw/index.php?id=2> (consulté le 14 janvier 2022).



# 8,552,221

## L'ABONNEMENT INTERNET RWANDA



# 85.16%

## LA PÉNÉTRATION MOBILE

Bien que le président Kagame soit souvent loué pour avoir fait du Rwanda un modèle de développement remarquable, son style de leadership est souvent critiqué par les organisations de défense des droits de l'homme et l'opposition pour son piètre bilan en matière de droits de l'homme, le silence des critiques et des médias, l'affaiblissement de la société civile et la faiblesse du gouvernement pratiques de surveillance omniprésentes.<sup>6</sup>

Le ministère des TIC et de l'Innovation coordonne les politiques en matière de TIC.<sup>7</sup> Il existe une autorité de régulation, la Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA), qui a été créée par la loi n° 39/2001 du 13 septembre 2001.<sup>8</sup> Le mandat de la RURA est de réglementer certains services publics, y compris les services de télécommunications. Cette loi a été révisée et remplacée par la loi n° 09/2013 du 01/03/2013, donnant à la RURA le mandat de réglementer les télécommunications, les technologies de l'information, la radiodiffusion et les technologies électroniques convergentes, y compris Internet et toute autre technologie audiovisuelle de l'information et de la communication.<sup>9</sup> En outre, l'Autorité rwandaise de la société de l'information, une agence affiliée au ministère des TIC, aide le gouvernement à numériser.<sup>10</sup>

Les données de RURA montrent qu'au 30 septembre 2021, les abonnements mobiles s'élevaient à environ 11,5 millions, soit la quasi-totalité de la population, mais certains utilisateurs possèdent plus de un téléphone mobile.<sup>11</sup> L'abonnement fixe était de 11 657.<sup>12</sup> La pénétration mobile s'élevait à 85,16 % tandis que l'abonnement fixe était à 0,1 %. L'abonnement Internet était de 8 552 221, ce qui signifie que 66 habitants sur 100 étaient abonnés à Internet. Cependant, les données publiées dans le rapport Digital 2021 Rwanda montrent qu'en janvier 2021, la pénétration d'Internet était inférieure de 31,4 % au taux de pénétration de l'agence gouvernementale.<sup>13</sup>

En septembre 2020, le marché des télécommunications du Rwanda était composé de deux opérateurs de réseaux mobiles, 24 fournisseurs de services Internet (FAI), un grossiste et fournisseur de réseau 4G, deux fournisseurs d'installations de réseau et un revendeur de capacité. Les principaux opérateurs de télécommunications sont MTN-Rwanda et Airtel.<sup>14</sup>

6. Freedom House 'Freedom on the net 2021' <https://freedomhouse.org/country/rwanda/freedom-net/2021> (consulté le 14 janvier 2022).

7. MINICT, « Ministère des technologies de l'information et de la communication et de l'information », <https://www.minict.gov.rw/about> (consulté le 31 mars 2022)

8. RURA, 'Loi portant création d'une agence de régulation de certains services publics', <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=law+no+39%2F2001+of+13+September+2001+creating+RURA+> ( Consulté le 31 mars 2022).

9. RURA, « Loi établissant la RURA » <https://rura.rw/index.php?id=202> (consulté le 14 janvier 2022).

10. Rwanda Information Society, <https://www.risa.rw/home/> (consulté le 14 janvier 2021).

11. RURA, « Rapport pour le secteur des TIC au troisième trimestre de l'année 2021 » <https://rura.rw/index.php?id=194> (consulté le 14 janvier 2021).

12. RURA, « Rapport pour le secteur des TIC au troisième trimestre de l'année 2021 » <https://rura.rw/index.php?id=194> (consulté le 14 janvier 2021).

13. Datareportal ' Digital 2021 Rwanda' <https://datareportal.com/reports/digital-2021-rwanda> (consulté le 14 janvier 2022)

14. RURA 'Rapport pour les opérateurs TIC agréés 2020'

[https://rura.rw/fileadmin/Documents/ICT/statistics/Report\\_for\\_\\_Licensed ICT\\_Operators\\_as\\_of\\_Septemembr\\_2020.pdf](https://rura.rw/fileadmin/Documents/ICT/statistics/Report_for__Licensed ICT_Operators_as_of_Septemembr_2020.pdf) (Consulté le 14 janvier 2022).

## CONFORMITÉ AUX CADRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le Rwanda a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (la Convention de l'UA) en 2019. Il s'agit d'un développement majeur qui a abouti à la promulgation d'une législation sur la protection des données et la vie privée.<sup>15</sup> L'article 8(1) de la Convention de l'UA stipule que:



**Chaque État partie s'engage à mettre en place un cadre juridique visant à renforcer les droits fondamentaux et les libertés publiques, notamment la protection des données physiques, et à sanctionner toute atteinte à la vie privée sans préjudice de la libre circulation des données personnelles.<sup>16</sup>**

La loi n° 058/2021 du 13 octobre 2021 relative à la protection des données personnelles et à la vie privée a été publiée le 15 octobre 2021, au Journal Officiel du Rwanda, une évolution majeure en 2021.<sup>17</sup> La loi établit entre autres obligations: la tenue des registres, des données personnelles traitées, la désignation du Délégué à la Protection

des Données, et la réalisation analyse d'impact sur la protection des données. Il prévoit également une période de grâce de deux ans avant la mise en œuvre.

Alors que la nouvelle législation est un développement positif, les critiques ont noté qu'elle manque de garanties pour la liberté d'expression et d'information. Selon Article 19 Afrique de l'Est, le projet de loi porterait atteinte aux médias traditionnels et numériques qui servent les intérêts publics, car ils ne pourraient pas accéder à certaines informations. La loi ne leur accorde pas d'exception d'intérêt public, ce qui signifie que les médias s'exposeraient à des sanctions pénales et civiles pour avoir utilisé certaines informations. Cela va à l'encontre des articles 17 et 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) qui promeuvent la liberté d'expression, le droit à l'information et la liberté des médias<sup>18</sup> ent un autre défi. L'Autorité nationale de la cybersécurité, un organisme public qui coordonne les fonctions de cybersécurité, supervisera la mise en œuvre de la loi.<sup>19</sup> Cependant, l'organisme n'a pas le mandat et les pouvoirs appropriés pour superviser la nouvelle loi, ce qui peut entraver ses efforts pour protéger les droits à la vie privée.<sup>20</sup> Le Rwanda est l'une des rares juridictions africaines à avoir promulgué la législation sur la protection des données sans créer une autorité de protection des données distincte.<sup>21</sup>

15. Union africaine « Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles » <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-cyber-security-and-personal-data-protection> (consulté le 14 janvier 2022).

16. Union africaine « Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles », <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-cyber-security-and-personal-data-protection> (consulté le 17 février 2022)

17. DataGuidance 'Rwanda : Loi sur la protection des données publiée au Journal officiel' <https://www.dataguidance.com/news/rwanda-data-protection-law-published-official-gazette> (Consulté le 14 janvier 2022).

18. Nations Unies : Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques », (1976), <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/ccpr.aspx> (consulté le 23 février 2022).

19. Article 19 « Rwanda : le projet de loi sur la protection des données doit intégrer des garanties relatives à la liberté d'expression et à l'information » <https://www.article19.org/resources/rwanda-data-protection-bill-must-incorporate-free-speech-safeguards/> (Consulté le 14 janvier 2022).

20. Article 19 Afrique de l'Est, " Rwanda: Le projet de loi sur la protection des données doit intégrer des garanties de liberté d'expression et d'information " (2021), <https://www.article19.org/resources/rwanda-data-protection-bill-must-incorporate-free-speech-safeguards/> (Consulté le 23 février 2022).

21. Lexology, 'Key features of the new Rwandan data protection law' (2021), <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=35219233-31c8-43ed-9ca7-db759c412b13> (Consulté le 23

Le Rwanda a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) en 1975 et le Deuxième Protocole facultatif aux Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques visant à l'abolition de la peine de mort.<sup>22</sup> Le PIDCP promeut divers droits de l'homme et les États signataires se sont engagés à respecter 53 articles du pacte.<sup>23</sup> En octobre 2021, Human Rights Watch a documenté l'intensification de la répression contre l'opposition et les médias. Cela s'est manifesté par l'arrestation de neuf personnes liées à un parti d'opposition non enregistré, dont un journaliste, en octobre et par la poursuite en justice de commentateurs en ligne qui utilisent les chaînes YouTube.<sup>24</sup>

La Déclaration de principes de 2019 sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (la Déclaration CADHP 2019) établit des principes qui promeuvent la liberté d'expression et l'accès à l'information.<sup>25</sup> Le principe 16(1) sur l'autorégulation des médias stipule que *“les États doivent encourager une autorégulation des médias qui doit être impartiale, rapide, rentable et promouvoir des normes élevées dans les médias”*.

Dans le passé, les organes de surveillance des médias ont critiqué les autorités pour avoir affaibli l'organe d'autorégulation des médias du Rwanda et entravé son travail. Cela a entravé la liberté des médias dans le pays.<sup>26</sup>

Le principe 26 de la Déclaration stipule que le droit d'accès à l'information doit être garanti par la loi. Le Rwanda a promulgué la loi relative à l'accès à l'information en 2013.<sup>27</sup> Un rapport sur le développement des médias publié par le Rwanda Governance Board, une institution affiliée au gouvernement, a classé en 2021 la performance du secteur des médias du pays à 80,6 %, affirmant que les médias se portaient bien.<sup>28</sup> La même étude indique que les médias ont obtenu 77,8 % sur l'accès à l'information.<sup>29</sup> Le score élevé signifie que le droit à l'information est enraciné dans le pays. Cependant, un autre rapport publié fin 2020 qui documentait l'état de l'accès à l'information au Rwanda a révélé une culture du secret, augmentant le déni d'information.<sup>30</sup>

22. Base de données des organes de traités des Nations unies, « Ratification Status for Rwanda », [https://tbineternet.ohchr.org/\\_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=145&Lang=en](https://tbineternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=145&Lang=en) (consulté le 17 février 2022)

23. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/ccpr.aspx> (consulté le 17 février 2022).

24. Human Rights Watch, 'Rwanda: Crackdown on Opposition, Media intensific', <https://www.hrw.org/news/2021/10/19/rwanda-crackdown-opposition-media-intensific> (consulté le 17 février 2022).

25. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, « Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information », <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (accès le 16 février 2022). La Déclaration de principes de 2019 sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique a été adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission africaine) lors de sa 65ème session ordinaire.

26. L'organisme d'autorégulation des médias du Rwanda de Reporters sans frontières soumis à une campagne d'intimidation », <https://rsf.org/en/news/rwandas-media-self-regulator-subjected-intimidation-campaign> (consulté le 16 février 2022).

27. Rwanda Governance Board 'Loi n° 04/2013 du 08/02/2013 relative à l'accès à l'information', [https://www.google.com/search?q=law+relating+to+access+to+information+rwanda&client=firefox-b-d&sxsrf=APq-WBs\\_JT1\\_o3xHaCCyqGCOT8CgHpJ00g:1645020251993&ei=WwQNYruHPiE6sAfKkJD4Ag&start=10&sa=N&ved=2ahUKEwJ7oJL-sYT2AhUHhewKHUo&IBC8Q8tMDeg3&1993&ei=WwQNYruHP](https://www.google.com/search?q=law+relating+to+access+to+information+rwanda&client=firefox-b-d&sxsrf=APq-WBs_JT1_o3xHaCCyqGCOT8CgHpJ00g:1645020251993&ei=WwQNYruHPiE6sAfKkJD4Ag&start=10&sa=N&ved=2ahUKEwJ7oJL-sYT2AhUHhewKHUo&IBC8Q8tMDeg3&1993&ei=WwQNYruHP)

28. Conseil de gouvernance du Rwanda 'Rwanda Media Barometer 2021' (2021) [https://www.rgb.rw/publications?tx\\_filelist\\_filelist%5Baction%5D=list&tx\\_filelist\\_filelist%5Bcontroller%5D=File&tx\\_filelist\\_filelist%5Bpath%5D=%2Fuser\\_upload%2FRGB%2FPublications%2FRWANDA\\_MEDIA\\_BAROMETER -RMB%2F&cHash=18adf18f968c1d51377ae9d2fb1422ca](https://www.rgb.rw/publications?tx_filelist_filelist%5Baction%5D=list&tx_filelist_filelist%5Bcontroller%5D=File&tx_filelist_filelist%5Bpath%5D=%2Fuser_upload%2FRGB%2FPublications%2FRWANDA_MEDIA_BAROMETER -RMB%2F&cHash=18adf18f968c1d51377ae9d2fb1422ca) (Consulté le 15 janvier 2022).

29. Conseil de gouvernance du Rwanda 'Rwanda Media Barometer 2021' (2021) [https://www.rgb.rw/publications?tx\\_filelist\\_filelist%5Baction%5D=list&tx\\_filelist\\_filelist%5Bcontroller%5D=File&tx\\_filelist\\_filelist%5Bpath%5D=%2Fuser\\_upload%2FRGB%2FPublications%2FRWANDA\\_MEDIA\\_BAROMETER -RMB%2F&cHash=18adf18f968c1d51377ae9d2fb1422ca](https://www.rgb.rw/publications?tx_filelist_filelist%5Baction%5D=list&tx_filelist_filelist%5Bcontroller%5D=File&tx_filelist_filelist%5Bpath%5D=%2Fuser_upload%2FRGB%2FPublications%2FRWANDA_MEDIA_BAROMETER -RMB%2F&cHash=18adf18f968c1d51377ae9d2fb1422ca) (Consulté le 15 janvier 2022).

30. PanafrikanVisions 'Malgré une loi progressiste, l'accès à l'information reste un défi' <https://panafrikanvisions.com/2020/11/despite-a-progressive-law-access-to-information-remains-a-challenge-in-rwanda-report/> (consulté le 15 janvier 2022).

## IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION

La pandémie mondiale et les réglementations pertinentes ont affecté la vie générale dans le pays. Cela a conduit à l'entrave des droits numériques et de l'inclusion. L'éducation a été l'un des principaux secteurs durement touchés car les écoles ont été fermées et ont reçu l'ordre d'adopter l'apprentissage à distance, ce qui était difficile pour beaucoup. La liberté d'expression en ligne a été marquée par les arrestations et les poursuites de commentateurs. L'éducation est l'un des secteurs qui ont été durement touchés par la réglementation COVID-19. Après les fermetures, les écoles ont été fermées et rouvertes plusieurs fois pour empêcher la propagation du virus. Les autorités éducatives ont encouragé les écoles à recourir à l'apprentissage à distance en utilisant Internet, la radio et la télévision.<sup>31</sup>

Au milieu du confinement, le ministère de l'Éducation a annoncé des programmes qui permettraient aux étudiants de poursuivre leurs études à distance.<sup>32</sup> L'abordabilité des appareils numériques tels que les ordinateurs portables et les smartphones et le coût élevé d'Internet constituaient le principal défi. Un directeur d'université a expliqué qu' *“un grand nombre d'élèves ou de parents n'ont pas d'ordinateurs portables ou de smartphones, et la plupart d'entre eux ne peuvent pas accéder aux devoirs que les enseignants envoient via des groupes” WhatsApp depuis la fermeture de COVID-19*.”<sup>33</sup>

En août 2021, le ministère de l'Éducation a ordonné à tous les établissements d'enseignement de répéter tous les cours dispensés à distance pendant le confinement. Certains éducateurs ont soutenu la directive et ont déclaré qu'elle pourrait aider à contenir les inégalités croissantes dans l'éducation.<sup>34</sup>



31. Xinhua net, « Rwanda closes schools in capital to curb COVID-19 spread », [http://www.xinhuanet.com/english/2021-01/18/c\\_139676237.htm](http://www.xinhuanet.com/english/2021-01/18/c_139676237.htm) (consulté le 18 février 2022).

32. Ministère de l'éducation, "Les étudiants devraient adopter l'apprentissage en ligne pendant la fermeture des écoles en raison de Covid-19", <https://www.mineduc.gov.rw/news-detail/students-should-embrace-elearning-amidst-schools-fermeture-due-au-covid-19> (consulté le 31 mars 2022).

33. VVOB Rwanda 'Apprentissage en ligne et à distance : réponse éducative à la crise du COVID-19' <https://rwanda.vvob.org/news/online-and-distance-learning-educational-response-COVID-19-crisis> page 12 (2020) (Consulté le 14 janvier 2022).

34. The East African, « Pour le Rwanda, toutes les leçons d'apprentissage en ligne doivent être reprises dans des cours en personne », <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/e-learning-lessons-to-be-retaken-in-person-classes-3529904> (Consulté le 18 février 2022)

Tous les établissements d'enseignement ont rouvert le 2 août 2021 pour le troisième mandat après que le gouvernement a levé le confinement de 15 jours à Kigali et dans huit autres districts.<sup>35</sup> La répétition des cours dispensés à distance met en évidence les lacunes en matière de TIC dans les établissements d'enseignement malgré les efforts visant à promouvoir l'apprentissage intelligent. Les audits du Conseil de l'enseignement supérieur ont révélé un manque d'outils TIC, des problèmes de connectivité Internet et un déficit de compétences numériques parmi les enseignants et les apprenants.<sup>36</sup>

Selon un rapport publié par l'UNESCO, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes éducatifs a rendu difficile pour les enseignants de l'éducation spéciale d'assurer l'égalité d'apprentissage pour les élèves en situation de handicap. En 2019, environ 1% (17193) des enfants inscrits dans les écoles primaires avaient un handicap.<sup>37</sup>

En réponse à l'impact du COVID-19 sur l'éducation des personnes handicapées, la plupart du soutien a été apporté aux enseignants et aux élèves des écoles spéciales et des centres de ressources pour les personnes handicapées mentales pour l'apprentissage à distance, cependant, les écoles inclusives ont reçu relativement peu d'attention et d'assistance.<sup>38</sup> Selon une étude de l'UNESCO, les écoles inclusives ont continué à utiliser le matériel dont elles disposaient avant la pandémie.<sup>39</sup>

Le Rwanda a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif en 2008.<sup>40</sup>

## LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

La conversation en ligne est dominée par des opinions pro-gouvernementales et toute critique se heurte à la pêche à la traîne par les partisans du gouvernement, tandis que d'autres utilisateurs pratiquent l'autocensure pour éviter les ennuis ou être étiquetés *“ennemis du pays”*. Selon Freedom House, en 2021, le Rwanda était classé comme non libre. *“Les comptes pro-gouvernementaux se mobilisent également pour retweeter et publier des commentaires positifs en réponse aux tweets du président Kagame, afin de projeter une image de soutien généralisé”*<sup>41</sup> La soi-disant *“armée Twitter”* attaque et discrédite constamment les individus et les médias qui critiquent le gouvernement.<sup>42</sup>

L'intolérance des opinions divergentes en ligne et d'autres formes de faire taire les critiques sur les plateformes de médias sociaux vont à l'encontre du principe 5 de la Déclaration de la CADHP de 2019 qui stipule:

*L'exercice des droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information doit être protégé contre les ingérences en ligne et hors ligne, et les États doivent interpréter et mettre en œuvre la protection de ces droits dans la présente Déclaration et d'autres normes internationales pertinentes en conséquence.*<sup>43</sup>

35. L'Afrique de l'Est 'Pour le Rwanda, toutes les leçons d'apprentissage en ligne doivent être suivies en cours en personne' (2021) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/e-learning-lessons-to-be-retaken-in-person-classes-3529904> (consulté le 14 janvier 2022).

36. L'Afrique de l'Est 'Pour le Rwanda, toutes les leçons d'apprentissage en ligne doivent être suivies en cours en personne' (2021) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/e-learning-lessons-to-be-retaken-in-person-classes-3529904> (consulté le 14 janvier 2022).

37. Unesco, 'COVID-19 and inclusive and inclusive open and distance learning solutions', <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377831> (consulté le 19 février 2022).

38. Unesco, 'COVID-19 and Inclusive open and distance learning solutions',

39. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377831> (consulté le 19 février 2022).

40. Nations Unies, « Conventions relatives aux droits des personnes handicapées », <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html> (consulté le 18 février 2022)

41. Freedom House 'Rwanda Freedom on the net 2021' (2021) [https://freedomhouse.org/country/rwanda/freedom-net/2021#footnote3\\_urb5moo](https://freedomhouse.org/country/rwanda/freedom-net/2021#footnote3_urb5moo) (consulté le 14 janvier 2022).

42. Freedom House 'Rwanda Freedom on the net 2021' (2021) [https://freedomhouse.org/country/rwanda/freedom-net/2021#footnote3\\_urb5moo](https://freedomhouse.org/country/rwanda/freedom-net/2021#footnote3_urb5moo) (consulté le 14 janvier 2022).

43. Union africaine, « Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique 2019 », <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (consulté le 19 février 2022).

Pendant ce temps, les producteurs de contenu en ligne qui publient du contenu sur Youtube sont arrêtés ou soumis à d'autres actions qui semblent les réduire au silence. Le gouvernement les accuse souvent de négationnisme, d'idéologie et de rumeurs de génocide. En 2020, la plupart des arrestations de YouTubers étaient liées à des violations de la réglementation COVID-19, tandis qu'en 2021, les arrestations et les avertissements étaient liés au contenu qu'ils produisaient. En juin 2021, Aimable Karasira, un YouTuber populaire comptant plus de 62 000 abonnés, a été arrêté pour négation présumée du génocide.<sup>44</sup> Les autorités ont déclaré qu'elles avaient arrêté le YouTuber pour avoir nié le génocide de 1994 et s'il est reconnu coupable, il pourrait être emprisonné pendant plus de 10 ans.<sup>45</sup> En mars 2021, la police a arrêté Yvonne Idamange pour avoir appelé à manifester contre le "régime dictatorial" du président Kagame.<sup>46</sup> Elle fait face à d'autres accusations liées au génocide.

Un poète populaire, Innocent Bahati, qui a publié des poèmes critiques sur des questions sociales a disparu.<sup>47</sup> Au moment de la publication de ce rapport, M. Bahati n'avait pas été retrouvé. Récemment, plus de 100 écrivains acclamés ont signé une lettre ouverte exhortant le président

Kagame à intervenir dans l'affaire.<sup>48</sup> En octobre 2021, le Rwanda Investigative Bureau (RIB) a arrêté Rashid Abdou Hakuzimana, un créateur de contenu Youtube qui a fondé Rashid TV.<sup>49</sup> M. Hakuzimana faisait l'objet d'une enquête pour avoir prétendument nié et banalisé le génocide.<sup>50</sup>

Le porte-parole de RIB, Thierry B Murangira, a mis en garde les utilisateurs des médias sociaux contre l'utilisation des plateformes en ligne pour diffuser "des discours de haine, des rumeurs ou des mots qui peuvent provoquer le divisionnisme, provoquer l'intimidation et le chaos dans le public".<sup>51</sup> Theoneste Nsengimana, un journaliste en ligne, a été arrêté le 13 octobre.<sup>52</sup> Le reporter avait diffusé sur sa chaîne un clip vidéo annonçant un événement d'opposition. La promo citait diverses personnes qui étaient des prisonniers politiques présumés et d'autres dont la disparition serait liée au gouvernement.<sup>53</sup> La chaîne Youtube du journaliste, la 'Umubavu TV' avait prévu d'animer une discussion.<sup>54</sup> Selon le Bureau d'enquête rwandais (RIB), le journaliste Nsengimana et d'autres personnes ont été arrêtés pour "publication de rumeurs destinées à provoquer un soulèvement ou des troubles au sein de la population".<sup>55</sup>

44. News 24 'La police rwandaise arrête un youtuber pour négation présumée du génocide' (2021) <https://www.news24.com/news24/africa/news/rwanda-police-arrest-youtuber-for-alleged-genocide-denial-20210601> (Consulté le 14 janvier 2022).

45. Eye Witness News, « La police rwandaise arrête un youtuber pour un déni présumé de génocide », <https://ewn.co.za/2021/06/01/rwanda-police-arrest-youtuber-for-alleged-genocide-denial> (Consulté le 21 février 2022).

46. The New Times, « Yvonne Idamange arrêtée, accusée d'incitation au trouble public, voies de fait », <https://www.newtimes.co.rw/news/yvonne-idamange-arrested-charged-inciting-public-disorder-assault> (consulté le 31 mars 2022).

47. The New Times, « Le dossier d'Yvonne Idamange transmis au parquet », <https://www.newtimes.co.rw/news/yvonne-idamanges-case-file-sent-prosecution> (consulté le 31 mars 2022).

48. News 24 'La police rwandaise arrête un youtuber pour négation présumée du génocide' (2021) <https://www.news24.com/news24/africa/news/rwanda-police-arrest-youtuber-for-alleged-genocide-denial-20210601> (Consulté le 14 janvier 2022).

49. Pays ouvert, « Plus de 100 écrivains signent une lettre ouverte sur le poète rwandais disparu » (2022), <https://opencountrymag.com/over-100-writers-sign-open-letter-on-missing-rwandan-poet-innocent-bahati/> (Consulté le 24 février 2022).

50. The New Times « Homme arrêté pour avoir prétendument nié et minimisé le génocide » (2021) <https://www.newtimes.co.rw/news/man-arrested-allegedly-denying-minimising-genocide> (consulté le 14 janvier 2022).

51. The New Times, « Un homme arrêté pour avoir prétendument nié et minimisé le génocide », (2021), <https://www.newtimes.co.rw/news/man-arrested-allegedly-denying-minimising-genocide> (consulté le 21 février 2022).

52. Le Comité pour la protection des journalistes, « Le journaliste rwandais Theoneste Nsengimana détenu depuis le 13 octobre », <https://cpj.org/2021/11/rwandan-journalist-theoneste-nsengimana-detained-since-october-13/> (Consulté le 31 mars 2022).

53. Le Comité pour la protection des journalistes, « Le journaliste rwandais Theoneste Nsengimana détenu depuis le 13 octobre », <https://cpj.org/2021/11/rwandan-journalist-theoneste-nsengimana-detained-since-october-13/> (Consulté le 31 mars 2022).

54. Human Rights Watch « Rwanda: Crackdown on Opposition, Media Intensify » (2021) <https://www.hrw.org/news/2021/10/19/rwanda-crackdown-opposition-media-intensifies> (consulté le 14 janvier 2022).

55. Human Rights Watch, « Rwanda : répression de l'opposition, les médias s'intensifient » (2021), <https://www.hrw.org/news/2021/10/19/rwanda-crackdown-opposition-media-intensifies> (consulté le 21 février 2022).

Alors que les autorités justifient la poursuite de plusieurs commentateurs en ligne comme une lutte contre le divisionnisme, les discours de haine, l'idéologie du génocide afin d'empêcher les actes qui ont conduit au génocide de 1994, les organisations de défense des droits de l'homme affirment que *“les lois et pratiques actuelles vont au-delà de cet objectif”*, font taire les critiques, débat et opinions divergentes sur la gouvernance et l'histoire du pays.<sup>56</sup>

La loi couramment utilisée pour poursuivre les producteurs de contenu en ligne qui discutent des affaires publiques et des questions de génocide est la loi n° 59/2028 du 22/8/2010 sur le crime d'idéologie du génocide et les crimes connexes.<sup>57</sup> La loi sur la prévention de la cybercriminalité est également appliquée pour poursuivre les producteurs de contenus en ligne car elle interdit la publication de *“rumeurs”*.<sup>58</sup> L'objectif de la loi est de prévenir et de punir les cybercrimes. Cependant, certains articles sont vagues et peuvent être mal interprétés. L'article 39 sur la publication de rumeurs stipule que *“toute personne qui, sciemment et par l'intermédiaire d'un ordinateur ou d'un système informatique, publie des rumeurs susceptibles d'inciter la population à la peur, à l'insurrection ou à la violence ou de faire perdre sa crédibilité, commet une infraction”*. Par ailleurs, l'article 38 relatif à la publication d'informations indécentes sous forme électronique prévoit que *“Toute personne qui publie, transmet ou fait publier un message indécent au moyen d'un ordinateur ou d'un système informatique, commet une infraction”*

Ce qui est *“indécent”* n'est pas clair car cela peut faire l'objet d'une interprétation conduisant à une utilisation abusive de cette disposition.

## VIOLENCE EN LIGNE CONTRE LES FEMMES

Depuis que COVID-19 a éclaté, de nombreuses personnes ont déplacé leur travail en ligne et d'autres ont passé plus de temps sur les réseaux sociaux qu'auparavant. Cela a dans une certaine mesure augmentée en ligne contre les femmes ciblant en particulier ceux qui sont plus actifs dans l'espace numérique.<sup>59</sup> Un rapport en ligne détaillé a documenté l'augmentation des cas d'intimidation et de harcèlement en ligne contre les femmes, notant *“qu'ils sont devenus incontrôlables à de nombreuses reprises”*.<sup>60</sup>

La directrice de Women at Web Rwanda, une organisation qui promeut la participation en ligne des femmes au Rwanda, a souligné qu' *“avec de nombreuses personnes rejoignant des espaces en ligne et ayant plus de temps à tuer sur les réseaux sociaux, le harcèlement et l'intimidation en ligne ont atteint un sommet et, à de nombreuses reprises, sont devenus incontrôlable”*.<sup>61</sup> Une journaliste locale qui a été victime de cyberintimidation en réponse à ses articles a déclaré: Je suis harcelée et intimidée en ligne à cause des articles que je partage en ligne. Il est très courant d'être attaqué sur mon apparence au lieu que les gens se concentrent sur mon travail. Parfois, les gens demandent une photo de l'écrivain et partagent des remarques insultantes.<sup>62</sup>

56. Human Rights Watch 'Rwanda: Arrests, Prosecutions over Youtube posts' (2021) <https://www.hrw.org/news/2021/03/30/rwanda-arrests-prosecutions-over-youtube-posts> (Consulté le 15 janvier 2022).

57. Rwanda Law Reform Commission 'Genocide Ideology Law No 59 of 2018' (2018) Consulté le 15 janvier 2022.

58. Commission rwandaise de réforme du droit « Loi n° 60/2018 du 22/8/2018 sur la prévention et la répression des cybercrimes » (2018)

[https://www.rlrc.gov.rw/index.php?id=233&L=0%27&tx\\_filelist\\_filelist%5Bpath%5D=%2Fuser\\_upload%2FLaws%2F4.\\_Criminal%2F4.5.\\_Cyber\\_crimes%2F&tx\\_filelist\\_filelist%5Baction%5D=list&tx\\_filelist\\_filelist%5Bcontroller%5D=File&cHash=f035dd39ed8ccea73f92fde56a49a](https://www.rlrc.gov.rw/index.php?id=233&L=0%27&tx_filelist_filelist%5Bpath%5D=%2Fuser_upload%2FLaws%2F4._Criminal%2F4.5._Cyber_crimes%2F&tx_filelist_filelist%5Baction%5D=list&tx_filelist_filelist%5Bcontroller%5D=File&cHash=f035dd39ed8ccea73f92fde56a49a)(consulté le 15/1/2022).

59. Andariya, « Violence basée sur le genre en ligne : la participation des femmes a-t-elle diminué au Rwanda ? », (2021), <https://www.andariya.com/post/gender-based-violence-online-has-women-s-online-participation-decreased-in-rwanda> (consulté le 21 février 2022)

60. Andariya, « Violence basée sur le genre en ligne : la participation des femmes a-t-elle diminué au Rwanda ? », (2021), <https://www.andariya.com/post/gender-based-violence-online-has-women-s-online-participation-decreased-in-rwanda> (consulté le 21 février 2022)

61. Andariya, ' Violence basée sur le genre en ligne : la participation des femmes a-t-elle diminué au Rwanda ?', <https://www.andariya.com/post/gender-based-violence-online-has-women-s-online-participation-decreased-au-rwanda> (consulté le 31 mars 2022)

62. Andariya, ' Violence basée sur le genre en ligne : la participation en ligne des femmes a-t-elle diminué au Rwanda ?', (2021), <https://www.andariya.com/post/gender-based-violence-online-has-women-s-online-participation-decreased-in-rwanda> (Consulté le 21 février 2022).

## CONFIDENTIALITÉ, IDENTIFIANTS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

L'identification numérique du Rwanda est de plus en plus utilisée pour accéder à plusieurs services publics via Irembo, un portail électronique gouvernemental utilisé pour demander divers documents et services.<sup>63</sup> La pièce d'identité est également utilisée pour d'autres services du secteur privé tels que les services bancaires, l'éducation et l'accès aux locaux de certaines institutions. Une étude récente sur les identifications numériques en Afrique a noté que malgré le formidable développement fonctionnel du système d'identification du Rwanda, le cadre institutionnel et juridique de son soutien semble être faible.<sup>64</sup>

L'identification numérique est soutenue par la loi n°14/2008 du 06/04/2008, qui régit l'enregistrement de la population et la délivrance de la carte nationale d'identité, et a été modifiée en 2018.<sup>65</sup> Malgré la législation d'appui et un arrêté ministériel pertinent, l'application de l'identité numérique va au-delà de ces instruments législatifs.<sup>66</sup> L'adoption d'une législation sur l'utilisation de l'identification numérique en plus de la promulgation récente d'une loi sur la protection des données et la vie privée pourrait renforcer le cadre existant.<sup>67</sup>

## LÉGALISER LA SURVEILLANCE

Dans le passé, le Rwanda a promulgué des lois qui facilitent la surveillance et l'interception des

communications en utilisant la sécurité comme justification. De même, le pays aurait utilisé un logiciel très efficace pour surveiller les critiques. Les preuves recueillies par interception des communications sont souvent utilisées dans les affaires judiciaires contre des politiciens et des militants de l'opposition.<sup>68</sup> En 2008, le Rwanda a promulgué la loi sur l'interception des communications (modifiée en 2013) qui permet aux services de sécurité nationale de demander la délivrance de mandats d'interception pour surveiller les voix des citoyens et la communication de données en utilisant la sécurité nationale comme justification.<sup>69</sup>

Les mandats sont délivrés par le procureur national qui est nommé par le ministre de la justice. En matière de sécurité urgente, un mandat peut être délivré verbalement, *“mais la demande écrite doit être complétée dans un délai n'excédant pas vingt-quatre heures”*. Un mandat est valable trois mois. De plus, l'article 7 de la loi sur l'interception des communications telle que modifiée en 2013 exige des fournisseurs de services qu'ils s'assurent que leurs systèmes « sont techniquement capables de supporter les interceptions à tout moment. La loi sur l'interception des communications peut être détournée pour violer le droit à la vie privée et cibler les critiques car elle ne garantit pas l'indépendance du mécanisme de surveillance.<sup>70</sup>

63. IremboGov 'Irembo' (2022) [https://irembo.gov.rw/home/citizen/all\\_services](https://irembo.gov.rw/home/citizen/all_services) (consulté le 15 janvier 2022).

64. Research ICT Africa, « Identité numérique au Rwanda : étude de cas menée dans le cadre de l'exploration dans dix pays des systèmes d'identification socio-numériques dans certaines parties de l'Afrique », <https://researchictafrica.net/publication/digital-identity-in-rwanda-case-étude-menée-dans-le-cadre-d-une-exploration-de-dix-pays-des-systèmes-d-identification-socio-numériques-dans-certaines-parties-de-l-afrique/> (consulté le 2 avril 2022)

65. Journal Officiel de la République du Rwanda, 'Loi n°44/2018 du 13/08/2018 modifiant la loi n°14/2008 du 04/6/2008 portant enregistrement de la population et délivrance de la carte nationale d'identité' (2018), <https://www.ecoi.net/en/countries/rwanda/national-laws/> (Consulté le 21/2/2022).

66. Identité numérique au Rwanda : Binda, E.M. "Identité numérique au Rwanda : étude de cas menée dans le cadre d'une exploration dans dix pays des systèmes d'identification socio-numériques dans certaines parties de l'Afrique" (2021) <https://researchictafrica.net/publication/digital-identity-in-rwanda-case-study-conducted-as-part-of-a-ten-country-exploration-of-socio-digital-id-systems-in-parts-of-africa/> (Consulté le 21 février 2022).

67. Identité numérique au Rwanda : Binda, E.M. "Identité numérique au Rwanda : étude de cas menée dans le cadre d'une exploration dans dix pays des systèmes d'identification socio-numériques dans certaines parties de l'Afrique" (2021) <https://researchictafrica.net/publication/digital-étude-de-cas-sur-l-identité-au-rwanda-menée-dans-le-cadre-d-une-exploration-de-dix-pays-des-systèmes-d-identification-socio-numériques-dans-certaines-parties-de-l-afrique/> (consulté le 15/1/2022).

68. Centre pour la politique internationale des TIC et l'Afrique orientale et australe, « State of Internet Freedom in Rwanda 2019 » (2020), [https://cipesa.org/resources/?wpfb\\_s=state+of+internet+freedom+in+Rwanda+2019&ixsl=1](https://cipesa.org/resources/?wpfb_s=state+of+internet+freedom+in+Rwanda+2019&ixsl=1) (Consulté le 22 février 2022).

69. Commission rwandaise de réforme du droit, « Loi n° 60/2013 du 22/08/2013 réglementant l'interception des communications », (2013), <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=communication+>

70. Commission rwandaise de réforme du droit, 'Loi n° 60/2013 du 22/08/2013 réglementant l'interception des communications' (2013), <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=communication+interception+loi+Rwanda> (consulté le 22 février 2022).

Le principe 41(3) de la Déclaration de la CADHP de 2019 prévoit que les États veillent à ce que toute loi autorisant la communication ciblée fournisse des garanties adéquates pour le droit à la vie privée.<sup>71</sup> Les garanties comprennent :

- l'autorisation préalable d'une autorité judiciaire indépendante et impartiale;
- les garanties d'une procédure régulière;
- limitation spécifique du temps, de la manière, du lieu et de l'étendue de la surveillance;
- notification de la décision autorisant la surveillance dans un délai raisonnable à compter de la conclusion de cette surveillance;
- une transparence proactive sur la nature et l'étendue de son utilisation; et
- suivi efficace et examen régulier par un mécanisme de contrôle indépendant.

La loi sur l'interception des communications ne limite pas la capacité des autorités à intercepter les communications. La législation ne les oblige pas à justifier la raison de l'ingérence dans la vie privée des personnes et l'interception n'est pas proportionnée à un objectif légitime.<sup>72</sup>

Amnesty International et d'autres médias internationaux ont révélé l'utilisation présumée du logiciel de surveillance israélien NSO Group Technologies par le gouvernement rwandais pour cibler des militants, des journalistes et l'opposition. Selon Amnesty International, les autorités rwandaises ont utilisé le célèbre logiciel espion pour

cibler potentiellement plus de 3 500 militants, journalistes et hommes politiques.<sup>73</sup> Amnesty International a noté que des preuves découvertes en collaboration avec une organisation médiatique à but non lucratif appelée *"Forbidden Story"* montrent que le logiciel espion a été utilisé dans le téléphone de Carine Kanimba, la fille de Paul Rusesabagina.<sup>74</sup>

M. Rusebagina est un héros du célèbre film *"Hotel Rwanda"* sur le génocide.<sup>75</sup> Cependant, le gouvernement rwandais a nié l'utilisation du logiciel de surveillance, affirmant que les rapports de surveillance étaient de fausses accusations qui *"font partie d'une campagne de diffamation en cours"*.<sup>76</sup>

Alors que les autorités ont nié avoir utilisé des logiciels espions pour cibler les critiques, une surveillance de masse a déjà été signalée. Selon les médias publiés en 2018, Kigali a utilisé des logiciels espions israéliens pour cibler les dissidents vivant à l'étranger. Cela aurait été fait en utilisant un logiciel développé en Israël pour pirater les communications WhatsApp des dissidents.<sup>77</sup>

## EFFORTS POUR STIMULER L'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE, L'ACCÈS, L'ÉCART ENTRE LES SEXES ET LES DÉFIS

En décembre 2021, la Banque mondiale a fourni 100 millions de dollars pour accélérer la

71. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, « Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information » (2019), <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=the+Declaration+des+principes+sur+la+liberté+d'expression+et+d'accès+à+l'information+en+Afrique>

72. <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=the+Declaration+of+Principles+On+Freedom+Of+Expression+And+Access+To+Information+In+Africa> (consulté le 22 février 2022)

73. Centre pour la politique internationale des TIC et l'Afrique orientale et australe, « État de la liberté d'Internet au Rwanda », (2019) [https://cipesa.org/resources/?wpfb\\_s=state+of+internet+freedom+in+Rwanda+2019&ixsl=1&wpfb\\_file\\_sort=%3Cfile\\_name](https://cipesa.org/resources/?wpfb_s=state+of+internet+freedom+in+Rwanda+2019&ixsl=1&wpfb_file_sort=%3Cfile_name) (Consulté le 22 février 2022)

74. Amnesty International, « Projet Pegasus : les autorités rwandaises ont choisi des milliers d'activistes, de journalistes et d'hommes politiques à cibler avec le logiciel espion NSO » (2021), <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2021/07/rwandan-authorities-choose-thousands-of-activists-journalists-and-politicians-to-target-with-nso-spyware/> (Consulté le 22 février 2022)

75. Amnesty International « Projet Pegasus : les autorités rwandaises ont choisi des milliers d'activistes, de journalistes et d'hommes politiques à cibler avec le logiciel espion NSO » (2021) <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2021/07/rwandan-authorities-choose-thousands-of-activists-journalists-and-politicians-to-target-with-nso-spyware/> (Consulté le 15 janvier 2021)

76. Anadolu Agency 'Rwanda denies use of Pegasus spyware' (2021) <https://www.aa.com.tr/en/africa/rwanda-denies-using-pegasus-spyware/2318398> (consulté le 15/1/2022).

77. Financial Times, « Inside the WhatsApp Hack : comment une technologie israélienne a été utilisée » (2018), <https://www.ft.com/content/d9127eae-f99d-11e9-98fd-4d6c20050229> (consulté le 22 février 2022)

transformation numérique du pays.<sup>78</sup> Le “*projet d'accélération numérique*” soutenu par la Banque mondiale devrait relever certains défis auxquels le Rwanda est confronté pour combler le fossé numérique. Le projet vise à aider le gouvernement à étendre l'accès numérique et l'adoption de nouvelles technologies numériques. Cela comprendra un soutien financier à 250 000 ménages pour les aider à acquérir des appareils intelligents, la formation de 3 millions de personnes aux connaissances numériques de base avec des cibles pour les filles et les femmes.

Les données de la Banque mondiale publiées en 2020 montrent que 37 % de la population ne possède pas de téléphone, tandis que la majorité s'appuie sur des services 2G aux fonctionnalités limitées.<sup>79</sup> Le rapport 2019 sur les statistiques de genre montre que les connaissances en informatique sont encore faibles, mais beaucoup plus faibles chez les femmes que chez les hommes âgés de 15 à 30 ans (10,7 % contre 13,8 %). Selon le même rapport, la littératie numérique des femmes de 2014 à 2018 a augmenté mais est restée très faible.<sup>80</sup>

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU PAYS PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le pays a fait des progrès remarquables en matière de conformité avec les cadres et instruments régionaux. En 2021, le pays a promulgué la loi sur la protection des données et la vie privée, qui est l'une des recommandations de la Convention de

l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles. Le soutien financier de la Banque mondiale devrait accroître l'accès aux services et aux compétences numériques et contribuer à l'inclusion dans l'économie numérique. L'assouplissement des restrictions liées au COVID-19, y compris la réouverture des écoles autorisées étudiants à poursuivre leurs études après avoir fait face à des défis avec les programmes d'apprentissage à distance.

## UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET SA POLITIQUE

L'application de l'intelligence artificielle dans divers domaines se développe dans le pays. L'IA a joué un rôle important dans le secteur de la santé. Des véhicules aériens sans pilote communément appelés drones sont utilisés pour la livraison de sang aux hôpitaux ruraux et aux soins de santé. Le Rwanda abrite également le Centre pour la quatrième révolution industrielle qui promeut l'intelligence artificielle parmi d'autres nouvelles technologies.<sup>81</sup> En juillet 2021, le pays a lancé un chatbot qui fournit toutes les informations pertinentes sur le COVID-19.<sup>82</sup> Au milieu de l'utilisation croissante des technologies d'IA, il est nécessaire d'atténuer les risques et les préoccupations éthiques que la technologie apporte. Le ministère des TIC élabore une politique d'IA qui créera une feuille de route avec des objectifs qui aideront le pays à tirer parti de l'utilisation de l'IA.<sup>83</sup>

78. Banque mondiale « La Banque mondiale fournit 100 millions de dollars pour accélérer la transformation numérique du Rwanda » (2021) <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2021/12/01/world-bank-provides-100-million-to-accelerate-rwanda-s-digital-transformation> (consulté le 15 janvier 2022).

79. Banque mondiale « Mise à jour économique du Rwanda : Accélérer la transformation numérique au Rwanda » (2020). <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/912581580156139783/rwanda-economic-update-accelerating-digital-transformation-in-rwanda> (consulté le 15 janvier 2022).

80. Rapport de l'Institut national des statistiques (2019) <https://www.statistics.gov.rw/publication/national-gender-statistics-report-2019> (consulté le 15 janvier 2022).

81. Ministère des TIC et de l'Innovation, « Inside Rwanda's Fourth Industrial Revolution », (2020) <https://www.newtimes.co.rw/news/inside-rwandas-centre-fourth-industrial-revolution> (consulté le 23 février 2022).

82. Centre biomédical du Rwanda, « Le Centre biomédical du Rwanda lance RBC Mbaza », (2021), [https://rbc.gov.rw/index.php?id=100&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=615&tx\\_news\\_pi1%5Bday%5D=23&tx\\_news\\_pi1%5Bmonth%5D=7&tx\\_news\\_pi1%5Byear%5D=2021&cHash=8a8c2ed1b2760f2b1c4919614bee0601](https://rbc.gov.rw/index.php?id=100&tx_news_pi1%5Bnews%5D=615&tx_news_pi1%5Bday%5D=23&tx_news_pi1%5Bmonth%5D=7&tx_news_pi1%5Byear%5D=2021&cHash=8a8c2ed1b2760f2b1c4919614bee0601) (consulté le 23 février 2022).

83. Centre de transformation numérique, « Comment la politique de l'IA au Rwanda contribue à façonner l'écosystème de l'IA en évolution » (2021), <https://digicenter.rw/how-rwandas-ai-policy-helps-to-shape-the-evolving-ai-ecosystem/> (Consulté le 23 février 2022).

Le ministère des TIC et les parties prenantes de l'écosystème de l'IA ont développé un domaine prioritaire de politique d'IA "efficace" au Rwanda.<sup>84</sup> Les domaines prioritaires sont; les compétences du 21e siècle et une alphabétisation élevée en IA, une infrastructure fiable et une capacité informatique, une stratégie de données robuste, une adoption fiable de l'IA dans le secteur public, une adoption largement bénéfique de l'IA dans le secteur privé et des directives éthiques pratiques.<sup>85</sup> Selon le Centre de transformation numérique, une organisation locale qui promeut la collaboration entre le secteur public, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile, la politique nationale d'IA est en cours d'élaboration par le gouvernement.



## CONCLUSION

L'état des droits numériques et de l'inclusion en 2021 a été exacerbé par la pandémie de COVID-19. La législation sur la protection des données et la vie privée est une évolution positive. Cependant, la liberté d'expression en ligne reste un défi car les arrestations documentées de contenu en ligne montrent les producteurs. Cela a fait craindre que les lois du pays ne soient détournées pour poursuivre des suspects qui sont souvent des critiques du gouvernement et des commentateurs en ligne.

Le rapport a également mis en évidence le faible accès à Internet, les services numériques dans le secteur de l'éducation qui ont conduit à des inégalités, ainsi que la faible possession de smartphones. Il est prévu que le programme d'accélération numérique adopté comblera certaines des lacunes numériques. La tendance à la surveillance de masse est inquiétante et porte atteinte au droit à la vie privée.



## ***L'état des droits numériques et de l'inclusion en 2021 a été exacerbé par la pandémie de COVID-19.***

84. The Future Society, 'The Development of Rwanda's National Artificial Intelligence policy', <https://thefuturesociety.org/2020/08/31/development-of-rwandas-national-artificial-intelligence-policy/> (consulté le 30 mars 2022).

85. Centre de transformation numérique, « Comment la politique de l'IA au Rwanda contribue à façonner l'écosystème de l'IA en évolution », (2021), <https://digicenter.rw/how-rwandas-ai-policy-helps-to-shape-the-evolving-ai-ecosysteme/> (consulté le 23 février 2022)

## RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'état des droits numériques au Rwanda, les recommandations suivantes sont proposées.

### Le gouvernement devrait:

- Modifier les lois sur l'idéologie du génocide et les cybercrimes qui semblent criminaliser la liberté d'expression, conformément aux normes humaines internationales.
- Permettre aux producteurs de contenu en ligne de produire leur contenu sans aucune ingérence et toute poursuite doit être équitable et transparente conformément aux normes internationales des droits de l'homme.
- Accélérer les efforts pour combler le déficit de compétences numériques et donner la priorité aux programmes tels que les ambassadeurs numériques pour réduire le fossé numérique entre les sexes.
- Être transparent pour s'assurer que les droits à la vie privée des citoyens ne sont violés dans aucune pratique de surveillance.
- Veiller à ce que la loi, les procédures et les droits de l'homme soient respectés en cas de surveillance.
- Garantir une protection législative en cas d'utilisation accrue des identifiants numériques afin d'éviter toute violation de la confidentialité des données.
- Soutenir l'inclusion des personnes handicapées dans l'éducation en augmentant les interventions dans les écoles inclusives et les centres de réadaptation.
- Relever les défis liés à l'utilisation des TIC dans l'éducation en facilitant l'accès aux appareils numériques, à un Internet abordable et en multipliant les programmes d'alphabétisation numérique.

### Les organisations de la société civile et les médias doivent:

- Éduquer les utilisateurs des médias sociaux à tolérer les opinions divergentes.
- Sensibiliser le public à la liberté sur Internet, à la liberté d'expression en ligne, au respect des autres utilisateurs et à l'abstention de toute forme d'abus en ligne.

**Londa 2021 développe le rapport de l'année dernière avec des conclusions de 22 pays, examinant les thèmes de la vie privée, de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de la segmentation et de l'exclusion, de la transformation numérique, de l'abordabilité, du genre et autres dans les cadres législatifs existants, et dans le contexte d'un élargissement fracture numérique. Cette édition capture les lacunes et propose des recommandations pour parvenir à une Afrique numériquement inclusive et respectueuse des droits.**



**Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

     @ParadigmHQ